

ces menaces décident de faire la grève et refusent de distribuer le courrier sur intimidation. Dans ces conditions, le ministre déclare qu'il est convenu désormais de sauter deux ou trois étapes de la procédure des griefs et de faire trancher la question par un tiers.

Or, voilà précisément la mauvaise façon de s'y prendre. D'abord, on ne devrait pas faire appliquer un changement au moyen d'un diktat, proférer des menaces, et, tout en insistant pour que le Règlement continue de s'appliquer, faire trancher la question par un tiers. Pour que cette question puisse être réglée de façon à maintenir de bonnes relations entre employeurs et employés, le ministère des Postes devrait immédiatement supprimer l'itinéraire ininterrompu jusqu'à ce que la formule soit débattue, qu'on établisse si elle est acceptable, si elle est adaptée au mécanisme des Postes et si elle représente des tâches que l'on puisse raisonnablement imposer aux hommes.

● (4.00 p.m.)

Les postiers ont lancé au ministre un défi qui a un certain mérite. Il lui ont demandé de se présenter au travail à un endroit donné et de faire la même journée qu'eux. On impose des règlements arbitraires à nos employés. Le ministère prétend que ses mesures permettront au Canada d'économiser 3 millions de dollars et que par conséquent les employés devraient les apprécier. Résultat: les relations entre employeurs et employés s'enveniment. Rien ne peut causer plus de tort à nos services postaux que ce genre de situation.

Le ministre des Postes affirme qu'il a réussi à redresser certaines choses dans les services postaux, mais il doit convenir que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et que les rouages du ministère tournent au ralenti. En outre, ils ne tournent pas dans la bonne direction, la livraison de cinq jours est un échec et les usagers sont moins bien servis. Divers facteurs, notamment l'augmentation des coûts et les autres changements que le ministre et ses hauts fonctionnaires ont voulu faire, en sont partiellement la cause. Toutefois, l'élément fondamental, crucial dont il faut tenir compte, ce sont les rapports entre l'employeur et les employés. Le ministre des Postes s'y prend mal, à mon avis. Il a fallu attendre jusqu'à cet après-midi pour qu'il annonce la médiation probable par une tierce partie. Nous ne connaissons pas les conditions

de cette médiation. Je prétends que le maintien par le gouvernement de l'itinéraire ininterrompu, alors que le différend est *sub judice* ne peut favoriser de bons rapports entre l'employeur et les employés de ce service d'importance vitale. Avant que la situation s'envenime, je prie le ministre des Postes d'user de bon sens afin d'assurer de bons rapports entre son ministère et ses employés. C'est le temps d'agir.

M. Ritchie: Monsieur le président, à propos du bill visant à réorganiser le gouvernement et à créer un nouveau ministère des Communications, bien que nous ayons prévu beaucoup de nouvelles communications spatiales, nous avons grandement négligé les communications qui s'acheminent par les petits bureaux de poste ruraux des nombreuses localités parsemées à travers le pays. Le ministère des Postes, avec beaucoup de zèle, a entrepris de fermer de nombreux petits bureaux de poste ruraux et, de fait, à réduire le service à la population rurale. Je ne dis pas que tous les bureaux de poste ruraux devraient rester ouverts indéfiniment. A l'occasion, on devra en fermer un grand nombre. Par suite de la réorganisation au sein du ministère, beaucoup de bureaux de poste ruraux fermeront leurs portes. D'autre part, le ministère réalisera peu d'économies en fermant certains de ces bureaux. Dans ces cas-là, le service aux usagers en sera réduit et, partant, le service à l'ensemble de la communauté.

A mon avis, la fermeture de nos bureaux de poste ruraux ne se fait pas équitablement. On décide de fermer un bureau de poste en se fondant uniquement sur examen des ventes de timbres et de mandats. Pourtant, ces timbres ne représentent qu'une fraction du courrier qui y passe. En fait, les usagers des petits bureaux de poste reçoivent bien plus de courrier qu'ils n'en expédient et il serait juste d'imputer une partie du courrier reçu aux recettes de ce bureau. Si le petit bureau de poste rural a la chance de compter une entreprise parmi ses usagers, cela suffit pour justifier son maintien même si l'entreprise en question préfère utiliser le bureau de poste d'un plus grande centre.

Bien des usagers disposent du service de route rurale, qui coûte de \$18 à \$20 par usager. Le coût de ce service montera avec la hausse du coût de la main-d'oeuvre. En général, une fois qu'un bureau de poste a été